



LOBBY DES CONSCIENCES

CHARTRE ÉTHIQUE

Notre mission est de donner à chaque citoyen un moyen simple et concret de faire entendre sa voix au plus haut niveau de décision afin d'enclencher des actions tangibles et rapides pour une réelle transition écologique de nos sociétés.

Nos activités et nos partenariats sont chaque jour plus nombreux et il est essentiel que ces valeurs, que nous partageons souvent oralement, soient formalisées dans un document tangible qui nous inspire et nous rassemble.

Dans un monde qui évolue rapidement, notre Charte éthique nous permettra non seulement de nous retrouver autour de convictions communes, mais aussi de guider nos actions, d'inspirer nos choix et de faire vivre nos valeurs dans tous nos actes quotidiens.

Notre devoir à tous, bénévoles et salariés, est d'agir conformément à ces règles de conduite qui font notre intégrité et notre éthique. Nous comptons sur chacun d'entre vous pour les respecter et les transmettre.

En portant des valeurs fortes, en respectant des normes éthiques élevées, nous nous affirmerons plus que jamais comme le premier lobby citoyen en matière de transition écologique, inspirant à nos donateurs confiance et respect.

Préambule

L'ambition du Lobby des Consciences est de créer un mouvement citoyen positif et fédérer, autour d'actions concrètes et réalistes, toutes les personnes qui souhaitent mettre l'écologie au cœur de leurs préoccupations pour la construction d'un avenir souhaitable.

Le Lobby des Consciences, pour remplir sa mission, est dépendant de son image auprès du public, auprès des pouvoirs publics et, d'une façon générale, auprès de la société civile. La bonne image et la confiance du public et des partenaires du Lobby des Consciences résultent des valeurs que porte le Lobby des Consciences et de la mise en œuvre de principes éthiques au quotidien dans ses procédures et activités opérationnelles, ses prises de décisions, ses relations avec ses partenaires et ses fournisseurs, la qualité des relations humaines au sein de son personnel salarié et de ses bénévoles, ses relations avec ses ambassadeurs.

La Charte Éthique du Lobby des Consciences fournit un cadre de principes s'appuyant sur des valeurs et décrit un Code de conduite permettant :

- d'assurer la protection de ses donateurs, des personnes qui soutiennent le Lobby des Consciences, des experts, des ambassadeurs, de son personnel, de ses bénévoles et ainsi d'assurer son futur à long terme.
- d'assurer la protection et la réputation du Lobby des Consciences ainsi que des marques ©Lobby des Consciences et ©Riepost.
- de donner un support à ses activités de collecte de fonds pour l'accélération de la transition écologique.
- d'assurer la pérennité et la croissance des ressources du Lobby des Consciences.
- de démontrer que le Lobby des Consciences est fidèle aux standards éthiques des organismes faisant appel à la générosité publique.
- de mettre en place des contrôles internes et une gestion prudente des risques.
- de tenir les livres et registres conformément à la loi.

Le Bureau est l'organe garant du respect de la Charte Éthique.

Nos valeurs fondamentales

Le Lobby des Consciences se construit autour de valeurs fortes qui nous guident depuis notre création :

1. **Transparence** : nous nous engageons à communiquer sur nos études, avancées et résultats avec sincérité.
2. **Humilité** : nous ne pourrions pas changer tout le système à nous seuls, mais allons ensemble, atteindre nos objectifs, étapes par étapes.
3. **Efficacité** : nous revendiquons la recherche de résultats réels et la mesure de l'impact de toutes nos actions.

Par ailleurs, nous sommes fiers d'afficher notre engagement : nos équipes, bénévoles et salariés, nos partenaires, nos experts, nos ambassadeurs et toutes les personnes qui nous apportent leur soutien, s'unissent avec conviction et avec passion pour agir face aux enjeux écologiques et ainsi réconcilier développement humain et écosystèmes. Fédérer pour défendre l'intérêt général est le moteur de l'action de tous.

Nous œuvrons sans relâche dans le plus grand respect des uns et des autres : considération, tolérance et courtoisie forgent nos actions au quotidien et concourent à la réalisation de notre mission.

Nos principes éthiques

1. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Toute personne agissant au nom du Lobby des Consciences s'engage à avoir un comportement cohérent avec les valeurs portées par le LDC en matière de protection de l'environnement.

2. LA GESTION DÉSINTÉRESSÉE

Le Lobby des Consciences est une association loi de 1901 d'intérêt général à but non lucratif et pratique une gestion désintéressée au sens défini par la loi.

3. LA RIGUEUR DE GESTION

Les ressources matérielles et financières mises à la disposition de l'association grâce notamment aux contributions de nos donateurs sont utilisées de façon rationnelle et économe. L'association s'engage à maîtriser ses dépenses et à optimiser l'emploi des fonds dont elle dispose.

4. LA QUALITÉ DE LA COMMUNICATION

Une information globale, claire et cohérente sur l'ensemble de nos activités est mise à disposition du public. Le Lobby des Consciences s'attache notamment à faire connaître les orientations générales de l'association, ses engagements, son organisation, le nom de ses dirigeants, ses choix d'action, l'origine et l'utilisation des fonds collectés, et les résultats atteints au profit de l'accélération de la transition écologique.

5. LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE

L'association est profondément attachée aux relations de confiance qu'elle développe et entretient avec le public. Les états financiers annuellement audités par les organes de contrôle du Lobby des Consciences sont accessibles par toutes parties prenantes.

6. LA NEUTRALITÉ

En tant qu'association d'intérêt général non gouvernementale à but non lucratif, Le Lobby des Consciences se préserve de toute dépendance politique, économique ou religieuse.

7. UNE POLITIQUE D'ACHAT ECO RESPONSABLE

La démarche d'achat de l'association vise à recourir à des approvisionnements (produit et prestations) respectueux de l'environnement. Elle va dans le sens d'une gestion responsable et citoyenne des achats.

Notre code de conduite

Le code de conduite est à la fois un engagement collectif et une exigence individuelle. Il ne se substitue pas à la législation nationale et européenne en vigueur, il doit être connu et appliqué par tous.

Il se décline en 4 axes :

LA PROTECTION DU PATRIMOINE DU LOBBY DES CONSCIENCES

Tous les salariés et bénévoles de l'association s'engagent à protéger le patrimoine du Lobby des Consciences contre toute atteinte.

1. La propriété matérielle et intellectuelle

Il incombe à chaque bénévole et chaque salarié de respecter les biens matériels (locaux, outils de travail, etc.) et immatériels (image, réputation, logo, documents et informations) de l'association.

2. Les informations confidentielles

Tous les salariés et bénévoles sont tenus de respecter les règles de la confidentialité en usage dans l'association.

3. L'expression publique

Tout salarié ou bénévole mandaté aux fins de représenter le Lobby des Consciences doit se conduire avec professionnalisme. Toute prise de position publique du Lobby des Consciences devra être en conformité avec les positions de celui-ci.

4. Le signalement de manquements à la Charte Éthique

Le signalement permet de protéger l'association en mettant en lumière des situations préoccupantes à travers un mécanisme de divulgation et de trouver une solution appropriée avant que cela ne devienne un véritable problème. Tout salarié ou bénévole dispose de deux voies possibles pour faire part d'un problème d'éthique auquel il se trouve confronté :

- soit la voie hiérarchique directe ou de niveau plus élevé qui informera le Bureau de l'association ;
- soit saisir directement le Bureau de l'association.

5. L'activité politique

Le Lobby des Consciences reconnaît le droit à chacun de s'engager dans la sphère politique à titre personnel. En cas de prise de position ou engagement politique d'un bénévole, il appartiendra à chacun de rappeler, sans ambiguïté qu'il ne représente pas le Lobby des Consciences et que cette prise de position/ cet engagement politique n'engage pas l'association.

6. L'intégrité de la collecte de fonds

Les fonds collectés par le Lobby des Consciences doivent avoir une origine non suspecte pour éviter tout blanchiment d'argent. A priori, toute personne ou structure morale peut devenir partenaire financier du Lobby des Consciences, dès lors qu'elle est en phase avec les valeurs et la mission de l'association. Les entreprises ou personnes ne doivent pas nécessairement être les plus avancées en termes de transition écologique, mais démontrent par leurs actions et leur ambition, une réelle volonté d'un monde plus soutenable, respectueux des écosystèmes. Toute candidature est soumise à l'approbation du Bureau : il peut décider de valider ou non la candidature, l'objectif étant d'assurer une adéquation forte entre l'ambition du Lobby des consciences et les valeurs du partenaire.

LES RELATIONS AVEC LES TIERS

Tous les salariés et bénévoles de l'association s'engagent à se comporter de manière conforme aux valeurs et aux principes de celle-ci dans leurs relations avec les donateurs, les clients, les fournisseurs et les prestataires.

1. Les donateurs

Le Lobby des Consciences veille à assurer une affectation des donations conformes aux intentions lorsqu'elles sont formulées par les donateurs, dès lors que celles-ci s'inscrivent dans le cadre de ses missions statutaires.

Les informations confidentielles, concernant nos donateurs sont protégées selon les dispositions légales en vigueur.

2. Les fournisseurs et les prestataires

Le Lobby des Consciences garantit le respect de la concurrence et le traitement équitable de ses fournisseurs et ses prestataires. Le choix de nos fournisseurs et prestataires est réalisé notamment sur la base d'une politique éco responsable de leur part.

3. Les cadeaux et les gratifications

L'échange de cadeaux ou d'invitations peut générer des conflits d'intérêts. Chacun de nous doit :

- refuser les cadeaux ou invitations répétitifs ou disproportionnés de la part de fournisseurs
- refuser de recevoir tout cadeau en espèces.

4. Les conflits d'intérêt

Un conflit d'intérêt est une situation dans laquelle un individu a un intérêt personnel qui pourrait influencer de façon impropre l'accomplissement de son travail et serait en contradiction avec nos valeurs ou nos principes éthiques. Les conflits d'intérêts présentent des risques pour notre association. Ils doivent faire l'objet d'une déclaration à la hiérarchie.